

CERTIFICAT N° 021 OCR

Rév 0

Délivré à :

CERAP

50, rue des Vindits - Parc d'Activité des Fourches
50130 CHERBROURG-EN-COTENTIN

Le CEFRI certifie que CERAP satisfait aux exigences :

- de l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des Organismes de Formation et des Organismes Compétents en Radioprotection.
- de la procédure générale de certification des organismes compétents en radioprotection CEFRI/PRO-C-0323 à l'indice en vigueur,

pour :

L'exercice des missions de conseiller en radioprotection

Cette certification est délivrée pour le(s) niveau(x), secteur(s) et option(s) suivant(s)

- **Niveau 1 - Secteur(s)**
 - Rayonnements d'origine artificielle
 - Rayonnements d'origine naturelle
- **Niveau 2 - Secteur Médical**
Option(s) :
 - Sources scellées (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules)
 - Sources non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles)
- **Niveau 2 - Secteur Industrie**
Option(s) :
 - Sources scellées (incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules)
 - Sources non scellées (incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles)
 - Nucléaire

Le présent certificat est valable à compter du 01/12/2021 et jusqu'au 30/11/2026 sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à l'organisme ci-dessus.

Décision du 17/11/2021

La Présidente du Comité de Certification
« CRP »



Catherine LUCCIONI

Le Directeur du CEFRI

Pascal VAUCHERET

